



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2026**

OBJET : **FINANCES - 3** - Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiements
« Opération n°2021_100 – Siège Social »

Délibération n°7

Considérant que le projet de réalisation du siège social de l'EPFL du Dauphiné est positionné au 27 rue Raspail à Grenoble.

Considérant que le projet du siège de l'epfl du Dauphiné est géré à la fois :

- en AP/CP pour permettre l'identification et le suivi des crédits engagés sur ce projet dont l'exécution est pluriannuelle.
- en opération d'équipement distincte pour sanctuariser les crédits votés et en faciliter la fongibilité entre études et travaux. Il s'agit de l'opération n°100 intitulée « Siège Social ».

Vu l'évolution et le déroulement du projet, l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) a déjà été modifiée à plusieurs reprises par la délibération n°22DL059 du 8 décembre 2022, par la délibération n°23DL062 du 19 décembre 2023, la délibération n°24DL035 du 23 mai 2024, la délibération n°24DL074 du 12 décembre 2024 et la délibération n°25DL103 du 11 décembre 2025 pour prendre en compte les modifications du montant du projet ainsi que l'adaptation de son exécution.

Considérant la durée d'exécution qui est prolongée de quelques mois et court sur la période 2022-2027.

Considérant que l'avancée des travaux nécessitent d'actualiser le calendrier prévisionnel des crédits de paiement à mobiliser en 2026 pour assurer le règlement des entreprises. 600 000 € complémentaires sont nécessaires à ajouter au 1,5 M€ déjà inscrits au BP 2026.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil d'administration de l'EPFL du Dauphiné de modifier l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP / CP) n° 2021_100 relative à l'opération « Siège Social » conformément à la programmation ci-dessous :

AP / CP		montant de l'AP	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025	Exécution 2026	Exécution 2027
dépenses en €		5 522 000,00 €	13 700,00 €	886 167,33 €	388 297,69 €	670 523,96 €	2 300 000,00 €	1 263 311,02 €
2031	Frais d'études et honoraires	823 000,00 €	13 700,00 €	107 683,99 €	388 297,69 €	148 778,10 €	200 000,00 €	0,00 €
2131	Acquisition	610 000,00 €	0,00 €	606 808,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2313	Travaux	4 089 000,00 €	0,00 €	171 675,30 €	0,00 €	521 745,86 €	2 100 000,00 €	1 263 311,02 €
recettes en €				-		-		-

Conclusions : Adoptés à l’unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Joëlle HOURS